

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 623

présenté par
M. Reiss
-----**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« L'école, priorité de la Nation : ... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'insister avant tout sur la priorité que constitue l'école pour la Nation.